Proposition Garantie Locative & Capitalisation

korfine®

LOCATAIRE ☐ N ☑ F ☐ A

Nom : Souami Prénom : Mouloud ☑ M ☐ F

E-mail : msouami@cafte.com

Date de naissance : 22 / 10 / 1981 Lieu de naissance : algerie

Nationalité : DZ Tél : +32499101704

Adresse : Nuestre Senora del villar 89 P03 Boîte : D

Code Postal : 000000 Ville : madrid

PARTENAIRE LOCATAIRE ☐ N ☐ F ☐ A

Nom : Prénom : ☐ M ☐ F

Date de naissance : / / Lieu de naissance :

Nationalité :

Clause d'accroissement (Cet article n'est valable que si le contrat a été souscrit par deux souscripteurs): les souscripteurs conviennent mutuellement qu'en cas de décès de l'un d'eux, les droits sur le contrat reviendront au souscripteur survivant, comme stipulé à l'article 2 des conditions de souscription.

DEMANDE

Par la présente, le(s) locataire(s) susmentionné(s) et soussigné(s) demande(nt) à l'assureur d'établir un contrat intitulé 'Garantie Locative & Capitalisation' au nom du/des locataire(s) pour un montant de 1.900,00 EUR.

(*)Le(s) soussigné(s), locataire(s) déclare(nt) avoir pris connaissance des Conditions Générales(*), des Informations Précontractuelles et de la Fiche d'information concernant la «Garantie Locative & Capitalisation» et qu' il(s) a (ont) reçu ces documents par e-mail ou, en l'absence d'adresse e-mail, les a (ont) téléchargés sous forme de fichier ou imprimés à partir de son (leurs) compte Korfine ou sur le site de Korfine.

☑ Ce contrat a été conclu à distance

BAILLEUR ☐ N ☑ F ☐ A

Nom : Radermacher Prénom : Paul ☑ M ☐ F

Nom : Prénom : ☐ M ☐ F

Adresse : Spitalstrabe 60

Code Postal : 4730 Ville : Raeren

E-mail :

Trevi Partner Benoit Rasquain Immobilière -

023/1952/35235

DONNEES RELATIVES A LA GARANTIE LOCATIVE

Date d'effet location : 01 / 08 / 2023 Type : Bail résidentiel

Il est convenu ce qui suit entre le(s) locataire(s) et le(s) bailleur(s) et l'assureur :

art. 1 Le locataire et le bailleur ont conclu un contrat de bail en date du 28 / 07 / 2023 en ce qui concerne le bien immobilier situé à Rue du Cellier 22, 4000 Liège

Le contrat de bail stipule que, pour garantir la bonne exécution de ses engagements, le locataire bloquera un montant 1.900,00 EUR comme garantie locative..

art. 2 La somme de la garantie est placée dans un contrat de la Branche 26, nommé 'Garantie Locative & Capitalisation" au nom du/des locataire(s).

art. 3 Afin de garantir le respect de ses (leurs) obligations découlant du contrat de bail dont question à l'art. 1, le(s) souscripteur(s) déclare(nt), conformément aux dispositions légales relatives au gage (titre XVII du Livre III du C. civ.), donner à titre de gage au bailleur, la créance sur l'assureur résultant du placement de la somme visée à l'art. 1 ci-dessus dans un produit de la Branche 26 'Garantie Locative & Capitalisation'. Le bailleur accepte la mise en gage à concurrence de toutes les sommes qui lui sont ou seront dues par le locataire en cas de défaillance de ce dernier ou d'engagement de sa responsabilité dans l'exécution du contrat de bail susmentionné.

En l'absence d'accord amiable, l'assureur débloquera le montant de la caution conformément au dispositif du jugement qui aura été communiqué à Korfine S.A. Toutefois, si une législation devait imposer la libération de la caution, les parties se conformeront à cette législation.

En signant la présente proposition, le locataire et le bailleur notifie(nt) à la S.A. Korfine la mise en gage conformément à la législation en vigueur. La S.A. Korfine est mandatée par l'assureur pour accepter la mise en gage à la date de la signature de la proposition. A partir de ce moment, la mise en gage est opposable à l'assureur et les dispositions du présent titre constitueront, à dater du placement de la somme de la garantie, un avenant au contrat de la Branche 26 'Garantie Locative & Capitalisation'.

La Fiche d'information, les Informations Précontractuelles et les Conditions Générales sont toujours disponibles sur www.korfine.be.

☑ Ce contrat a été conclu à distance

Le(s) locataire(s) soussigné(s) déclare(nt) :

☑ Avoir sa résidence fiscale exclusivement en Belgique

☑ Souscrire le produit sans conseils d'un courtier d'assurance.

☑ Avoir connaissance des services et instruments financiers tel qu'un compte d'épargne, un bon de caisse ou une assurance-épargne.

☑ Comprendre qu'un contrat de capitalisation de la Branche 26 prévoit la garantie du capital et un rendement garanti.

☑ Qu'il(s) lui / leur a été accordé(s) la possibilité d'obtenir sur papier les situations annuelles du contrat mais qu'il(s) a / ont préféré de les recevoir par e-mail.

Fait à Kortrijk le 28 / 07 / 2023

Le(s) locataire(s) SM

Le(s) bailleur(s)

Lors de la réception de cette proposition et du paiement complet, Korfine enverra les Conditions Particulières au locataire et une confirmation de la garantie locative au bailleur

(*) L'assureur traite des données personnelles dans le cadre de cette proposition. Vous pouvez vous référer aux Conditions Générales du produit ainsi qu'à la Politique de confidentialité publiée par l'assureur sur son site internet.

CONDITIONS DE SOUSCRIPTION

art. 1 Le souscripteur peut résilier le contrat sans frais et sans motivation par lettre recommandée dans les 30 jours calendrier à Korfine SA, Nijverheidskaai 3/0021, 8500 Kortrijk. Ce délai commence à courir à compter du jour où l'assureur a communiqué au(x) souscripteur(s) que le contrat a été conclu ou à compter du jour où le(s) souscripteur(s) a/ont reçu les conditions du contrat et les informations précontractuelles sur un support durable, si cette date est postérieure à la première.
La résiliation demandée par le(s) souscripteur(s) sort ses effets immédiatement au moment de la notification. L'assureur rembourse toutes les sommes qu'il a reçues du/des souscripteur(s) en vertu du contrat. L'assureur dispose à cet effet d'un délai de 30 jours calendrier qui court à compter du jour où il reçoit la notification de la résiliation.
art. 2 (Cet article n'est valable que si le contrat a été souscrit par deux souscripteurs). Clause d'accroissement : les souscripteurs conviennent mutuellement qu'en cas de décès de l'un d'eux, les droits sur le contrat reviendront au souscripteur survivant.
De cette façon, le souscripteur survivant continue à bénéficier de la sécurité financière qu'offre le contrat, ce pourquoi il a été conclu. Le souscripteur survivant ne sera redevable de rien à la succession du souscripteur prédécédé. Cette clause d'accroissement est conclue pour la durée du contrat. Une résiliation prématurée n'est possible que moyennant le consentement mutuel des parties.
art. 3 Le contrat entrera en vigueur à la date indiquée dans les Conditions Particulières, mais au plus tôt à la date de paiement et seulement après réception de la proposition entièrement et correctement complétée et signée par le(s) locataire(s) et le(s) bailleur(s). L'assureur peut mettre à la charge du souscripteur ou des ayants droit tous les impôts, cotisations et charges, de quelque nature que ce soit, qui peuvent grever le versement unique, les avoirs sur compte, les revenus des placements ou toute prestation (y compris en cas de résiliation et de retrait).
art. 4 Le droit belge est applicable aux relations précontractuelles entre l'assureur, l'intermédiaire d'assurance et le consommateur.
art. 5 Le droit belge est applicable au contrat.
art. 6 Les tribunaux belges sont compétents pour les litiges éventuels qui apparaitraient dans l'exécution du contrat.
art. 7 Toute plainte relative au contrat d'assurance peut être adressée au Service Gestion des plaintes de Korfine SA • Nijverheidskaai 3/0021 à 8500 Kortrijk • tél. : 056 21 61 82 • fax : 056 35 76 99
E-mail : plainte@korfine.be. De plus, toute plainte peut toujours être adressée à l'asbl Service Ombudsman des Assurances • square de Meeûs 35, 1000 Bruxelles • tél. : 02 547 58 71 • fax : 02 547 59 75
info@ombudsman.as • www.ombudsman.as. Les plaintes doivent être introduites par écrit.
L'introduction d'une plainte n'entame en rien la possibilité pour le(s) souscripteur(s) d'intenter une procédure judiciaire.
art. 8 Les Informations Précontractuelles, la fiche d'information financière, la proposition, les Conditions Générales et Particulières du contrat d'assurance sont disponibles en français et en néerlandais. Vous pouvez également consulter les Informations Précontractuelles et les Conditions Générales sur www.korfine.be en français et en néerlandais.
Toute communication écrite après la conclusion du contrat se fera, au choix du souscripteur, en français ou en néerlandais.

PROTECTION DE LA VIE PRIVÉE

Vos données personnelles sont traitées par :
- Korfine SA, Nijverheidskaai 3/0021 à 8500 Kortrijk
- CREDIMO SA – Weversstraat 6-10, 1730 Asse

(Tout les deux intervenants comme responsables individuels du traitement), à des fins de gestion des clients, de gestion et d'exécution des contrats, de comptabilité et de facturation ainsi que de marketing direct et de publicité personnalisée. Le traitement s'effectue dans le cadre de l'exécution du contrat, en ce compris dans les mesures préalables à sa conclusion, ainsi qu'en vue de la poursuite d'intérêts légitimes.

Chaque responsable du traitement met tout en œuvre pour protéger et pour traiter les données personnelles qui vous concernent conformément à la General Data Protection Regulation (en abrégé législation GDPR). Vous avez le droit de consulter toutes les données qui vous concernent et le cas échéant, de les faire rectifier si elles sont inexactes, de les faire supprimer, de limiter leur traitement, de les transférer vers un autre responsable de traitement ou de s'opposer à leur traitement. Vous pouvez toujours gratuitement vous opposer à l'utilisation de vos données à des fins de marketing direct. Toute question concernant les droit énumérés ci-dessus peut être indtroduite au moyen d'une lettre datée et signée qui doit êtres adressée à :
- Korfine SA - DataProtection Officer, Nijverheidskaai 3/0021, 8500 Kortrijk - privacy@korfine.be

Une copie recto-verso de votre carte d'identité devra être jointe à votre demande.

Vous pouvez à tout moment consulter la Politique de confidentialité de chaque responsable de traitement en néerlandais et en français sur www.korfine.be

Si vous avez des questions ou si vous souhaitez obtenir des informations supplémentaires sur la présente Politique de confidentialité, n'hésitez pas à nous contacter à l'aide des données de contact mentionnées en bas ou sur privacy@korfine.be

Une réclamation éventuelle peut être introduite auprès de l'Autotité de protection de données https://www.autoriteprotectiondonnees.be - contact@apd-gba.be

AUTORITÉS DE CONTRÔLE

L'Autorité des services et marchés financiers (FSMA)
rue du Congres 12-14, 1000 Bruxelles
www.fsma.be | 02 220 52 11

Banque nationale de Belgique (BNB)
boulevard de Berlaimont 14, 1000 Bruxelles
www.nbb.be | 02 221 21 11

Vous retrouverez des informations complémentaires concernant ce produit sur la fiche d'information financière que nous vous avons transmise. Nous vous conseillons de la lire attentivement. Vous pouvez à tout moment consulter cette fiche d'information financière en néerlandais et en français sur www.korfine.be

Concerne : votre demande de constitution d'une garantie locative – référence *023/1952/35235*

Madame, Monsieur,

Nous vous confirmons la réception de votre demande de constitution d'une garantie locative pour un bien sis à: Rue du Cellier 22, 4000 Liège

Nous vous prions de bien vouloir effectuer le versement de cette garantie locative par virement aussitôt que possible en mentionnant la référence *023/1952/35235*
Dès réception nous établirons votre garantie locative.

Nous vous remercions dès à présent pour votre confiance en notre société.

Salutations distinguées,

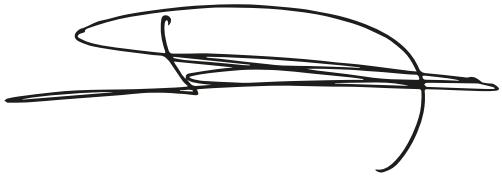

P. Boterbergh

Administrateur Délégué

Handtekening(en)
Signature(s)

OVERSCHRIJVINGSOPDRACHT
ORDRE DE VIREMENT

Bij invulling met de hand, één HOOFDLETTER of cijfer in zwart (of blauw) per vakje
Si complété à la main, n'indiquer qu'une seule MAJUSCULE ou un seul chiffre noir (ou bleu) par case

Gewenste uitvoeringsdatum in de toekomst / Date d'exécution souhaitée dans le futur

Bedrag / Montant: EUR 1.900,00 CENT

Rekening opdrachtgever (IBAN)
Compte donneur d'ordre (IBAN)

Naam en adres opdrachtgever
Nom et adresse donneur d'ordre
Souami Mouloud
Nuestre Senora del villar 89 P03 Boîte : D
00000(madrid

Rekening begunstigde (IBAN)
Compte bénéficiaire (IBAN)
BE73 7380 3734 8860

BIC begunstigde
BIC bénéficiaire
KREDBEBB

Naam en adres begunstigde
Nom et adresse bénéficiaire
Korfine nv
Nijverheidskaai 3/0021
8500 Kortrijk

Mededeling
Communication
023/1952/35235